

La Tchéquie introduit un mécanisme d'indexation du salaire minimum à partir de 2025

Une publication du SE de Prague
Février 2025

Depuis son introduction en 1991, le salaire minimum était fixé à intervalles réguliers par le gouvernement (et non par des conventions collectives). L'absence de règles de calcul et les désaccords avec les partenaires sociaux ont conduit le gouvernement à faire adopter une modification du Code du travail permettant la création d'un mécanisme d'indexation du salaire minimum à partir du 1^{er} août 2024. Ce mécanisme prend en compte la prévision du salaire moyen, l'évolution du coût de la vie, le taux de croissance des salaires et le taux de productivité nationale, et permet de fixer le montant du salaire minimum à partir de 2025. L'objectif du gouvernement est d'augmenter progressivement le salaire minimum afin qu'il atteigne 47 % du salaire moyen d'ici 2029 (contre 42,2 % en 2025). Cette cible reste néanmoins inférieure à celle fixée par la directive européenne sur les salaires minimum (50 %).

1/ Malgré une hausse historique en 2025, le salaire minimum national reste parmi les plus bas de l'UE et concerne environ 118 000 salariés

Le salaire minimum tchèque s'élève, depuis le 1^{er} janvier 2025, à 20 800 CZK (~830,50 €), soit 42,2% du salaire moyen brut. Malgré sa dernière revalorisation historique de +10,1 % (+1 900 CZK, soit ~75,9€) avec un salaire horaire minimum s'élevant à 124,40 CZK (~4,97 €) pour une semaine de 40h, il reste l'un des plus bas de l'UE (annexe 1). Environ 118 000 personnes, soit 2,4% de la population active tchèque, le perçoivent. A son introduction en 1991, le salaire minimum représentait 53 % du salaire moyen de l'époque, avant d'être gelé pendant 5 ans par le gouvernement libéral de Vaclav Klaus. Les deux décennies qui ont suivi l'introduction du salaire minimum ont été marquées par des augmentations irrégulières, avant des ajustements quasi annuels à compter de 2015 pour tenir compte des hausses des prix à la consommation (annexe 2). Ces hausses n'ont pas permis de maintenir le ratio du salaire minimum rapporté au salaire brut moyen, qui a tendanciellement baissé. Le BTP, l'hôtellerie-restauration et les services sont les principaux secteurs qui y ont recours.

La décision de revaloriser le salaire minimum était précédemment prise par décret du gouvernement sur proposition du ministère du Travail et des Affaires sociales. S'il n'existait pas de règles de calcul prédéfinies, une consultation des partenaires sociaux lors d'une « réunion tripartite » était organisée, permettant de prendre en compte la croissance économique et l'inflation. Le salaire minimum entre dans un certain nombre de calculs de divers indicateurs économiques et constitue la base de certains paiements importants, tels que les cotisations d'assurance maladie. Il sert également de valeur de référence pour fixer les salaires garantis, introduits en 2007 et s'appliquant jusqu'en 2024 à 8 groupes de professions (et 1,5 million de salariés) selon l'expertise, la responsabilité et la complexité du travail.

2/ Un mécanisme de revalorisation automatique est introduit à partir de 2025 tandis que les salaires garantis dans la sphère privée sont supprimés

Afin de mettre fin à un long et infructueux débat entre partenaires sociaux, le Gouvernement a fait adopter en 2024 une révision du Code du travail pour y intégrer un mécanisme d'indexation du salaire minimum à compter de 2025. L'annonce, par le ministère du Travail et des Affaires sociales, de la revalorisation prévue pour l'année civile suivante doit être faite au plus tard le 30 septembre de l'année n. Le calcul du montant sera le produit entre le coefficient fixé par le gouvernement et la prévision de salaire moyen dans l'économie nationale pour l'année civile concernée. Cette prévision est publiée chaque année en août par le ministère des finances, et le coefficient prend obligatoirement en compte les critères suivants : l'évolution du pouvoir d'achat du salaire minimum par rapport au coût de la vie, le taux de croissance des salaires et le taux de productivité nationale à long terme et son évolution. Si le calcul du salaire minimum devait donner un résultat inférieur au salaire minimum précédent, ce dernier serait maintenu. Selon le ministre tchèque du Travail, Marian Jurečka (KDU-ČSL), le salaire minimum devrait atteindre 43,4 % du salaire moyen en 2026 (22 500 CZK/898,4€) et continuer de croître jusqu'à représenter 47 % de ce dernier en 2029.

Enfin dans un souci de simplification, les différents salaires garantis du secteur privé ont été supprimés à compter du 1^{er} janvier 2025, mesure saluée par le patronat. Dans le public, le nombre des catégories d'emplois bénéficiant d'un salaire garanti passe de 8 à 4 (annexe 3).

3/ Malgré la mise en place du mécanisme et les hausses anticipées, environ 27 % de la population demeure proche du seuil de pauvreté dans une société assez égalitaire

Selon les données d'Eurostat, la Tchéquie affiche le taux de pauvreté le plus bas de l'UE à 12 % (soit environ 1 M de personnes) contre 21,4 % en moyenne pour l'ensemble de l'UE (annexe 5). Elle est en outre le quatrième pays (après la Slovaquie, la Slovénie et la Belgique) le plus égalitaire à l'échelle de l'UE avec un coefficient de Gini de 24,4 en 2023 (annexe 6). En effet, avec un taux de chômage faible, les dernières revalorisations des retraites et un système social offrant une vingtaine de prestations sociales différentes (parmi lesquelles les allocations de chômage, de logement, de maternité, de paternité), le pays est l'un de ceux qui parviennent le mieux à éliminer la pauvreté.

Cependant, selon le rapport de surveillance de la pauvreté en République tchèque pour 2023 du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), environ deux millions de personnes vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, soit près de 27 % de la population. Selon le rapport, la très forte inflation (+33 % en cumulé entre janvier 2020 et mars 2023) et les modifications fiscales de ces dernières années seraient à l'origine de cette situation.

Enfin, les mesures du paquet de consolidation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 (notamment les hausses du taux de cotisations et de certains impôts, la suppression de crédits d'impôts et la fin du bouclier tarifaire) pourraient affecter le pouvoir d'achat des Tchèques, et ce malgré la récente reprise de la hausse des salaires réels.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

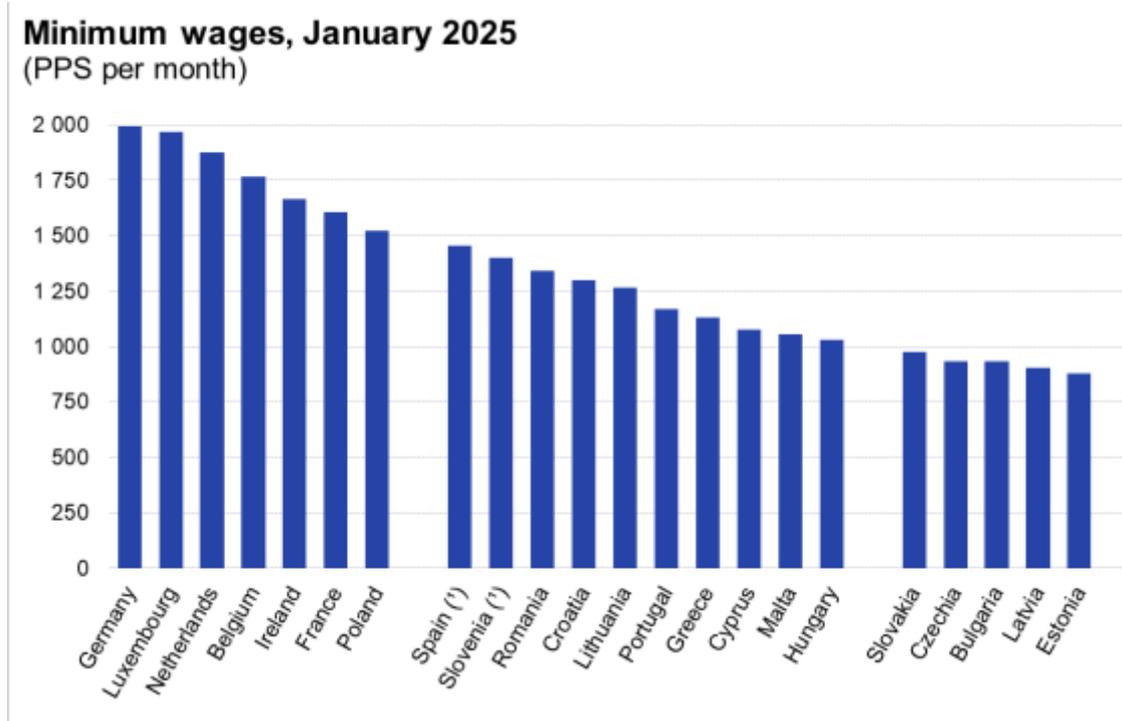
Responsable de la publication : Service économique de Prague prague@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SE de Prague

Abonnez-vous : prague@dgtresor.gouv.fr

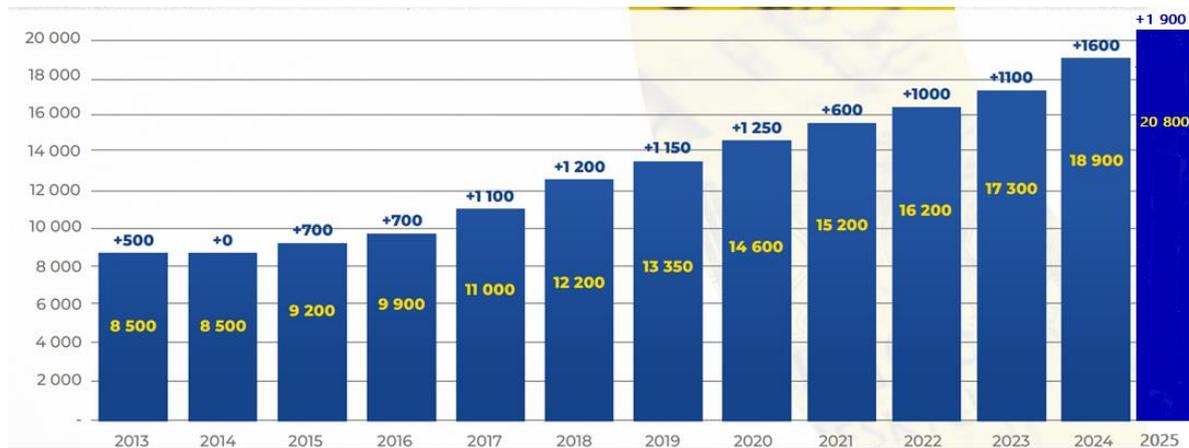
ANNEXES

ANNEXE 1 – Les salaires minimum bruts dans l'UE (2025)



Source : Eurostat - [Statistics Explained](#)

ANNEXE 2 - Evolution de la hausse nominale du salaire minimum



Source : ministère du Travail et des Affaires sociales

ANNEXE 3 - Les salaires garantis dans la sphère publique en 2025 par catégorie

| <u>Groupe d'emploi</u> | <u>Professions</u> | <u>Taux mensuel 2025</u> |
|---|--|--------------------------|
| 1 (formation de base) à 1 fois le salaire minimum | Auxiliaire de cuisine, couturière, nettoyeur, livreur de colis et autres emplois non qualifiés | 20 800 CZK/830,54 € |
| 2 (formation avec brevet d'apprentissage) à 1,2 fois le salaire minimum | concierge, agent de sécurité, conducteur de voiture, cuisinier de repas simples, femme de chambre, trieur dans les usines d'emballage, opérateur de ligne d'emballage | 24 960 CZK/996,65 € |
| 3 (formation BAC; BAC+2) à 1,4 fois le salaire minimum | maçon, ferblantier, plombier et chauffagiste, barbier et coiffeur, vendeur de magasin, cuisinier – types courants de repas chauds, caissier, serveur ou barman, comptable, mécanicien automobile, infirmière générale, sage-femme, guide – interprète, organisateur, ouvrier d'entretien pour les équipements et les bâtiments simples, etc. | 29 120 CZK/1 162,76 € |
| 4 (formation BAC + 5) à 1,6 fois le salaire minimum. | Expert RH, Responsable des ventes, informaticien (développement, conception de composants système), expert en marketing, professeurs d'université, médecins, dentistes, pharmaciens, juriste | 33 280 CZK/1 328,87 € |

Source : ministère du Travail et des Affaires sociales

ANNEXE 4 - Le mécanisme d'indexation du salaire minimum proposé par le gouvernement (amendement au Code de travail adopté en 2024)

Les éléments de base du mécanisme d'indexation sont les prévisions du salaire brut moyen publiées par le ministère des Finances et le(s) coefficient(s) pertinent(s) pour déterminer le montant du salaire minimum.

Tous les deux ans, le gouvernement fixera régulièrement un objectif spécifique de rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen pour la période donnée de deux ans (dans la justification du décret gouvernemental) et les coefficients qui en résultent (dans le décret gouvernemental), qui seront utilisés pour multiplier la prévision du salaire moyen dans l'économie nationale pour l'année civile suivante, publiée par le ministère des finances. Sur la base de l'autorisation légale, le gouvernement pourra intervenir exceptionnellement (uniquement en cas de modification substantielle et imprévisible des conditions économiques) au cours de la période de deux ans et modifier les coefficients déjà établis.

Pour fixer le taux cible, l'amendement exige que le gouvernement, lorsqu'il actualise les paramètres du mécanisme d'indexation dans un décret gouvernemental, tienne compte d'une analyse des critères obligatoires de base pour l'adéquation du salaire minimum (le pouvoir d'achat du salaire minimum légal par rapport au coût de la vie, le niveau général des salaires et leur répartition, le taux de croissance des salaires, le taux de productivité nationale à long terme et son évolution) et tienne compte de la consultation des partenaires sociaux tout au long du processus. Selon le projet de loi, il ne peut y avoir de baisse nominale du salaire minimum.

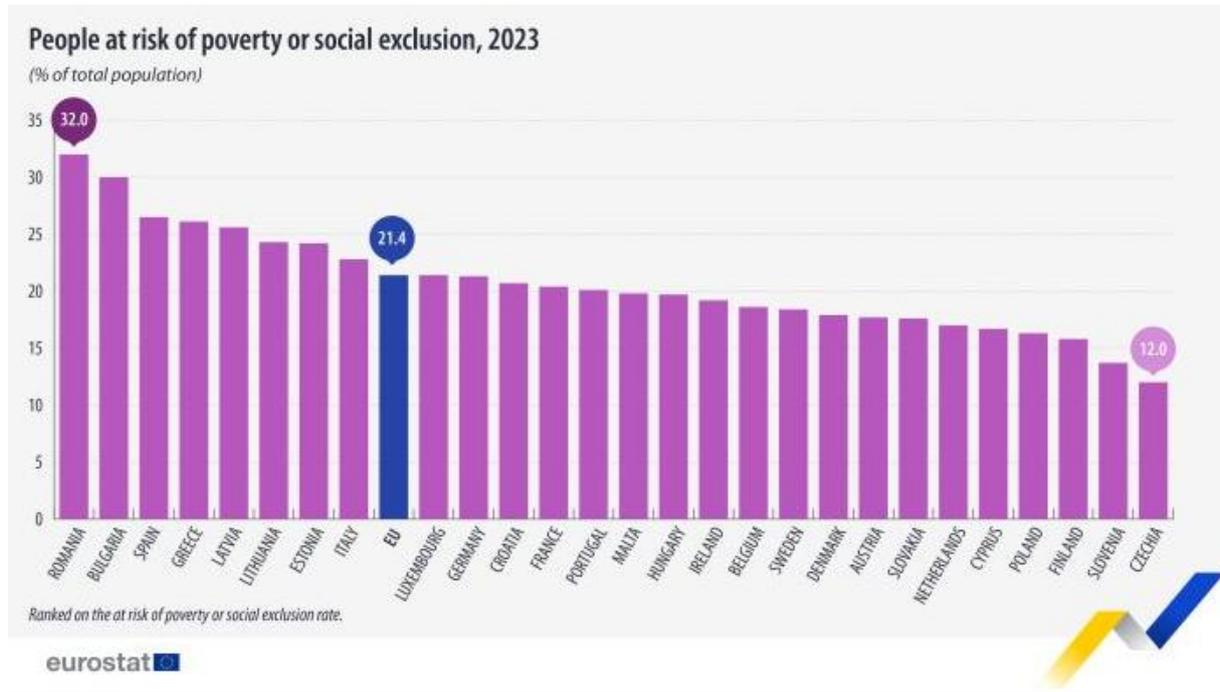
L'amendement ne déterminera que le mécanisme d'indexation du salaire minimum. Les paramètres spécifiques seront mis en œuvre par un décret gouvernemental et les paramètres seront mis à jour tous les deux ans.

Le montant du salaire minimum (calculé sur la base du mécanisme déterminé par le Code du travail et des coefficients fixés par le règlement gouvernemental) sera annoncé chaque année pour l'année civile suivante par une notification du ministère du Travail et des Affaires sociales dans le recueil des lois et des traités internationaux avant le 30 septembre.

Dans la pratique, le mécanisme proposé comporte donc les étapes suivantes :

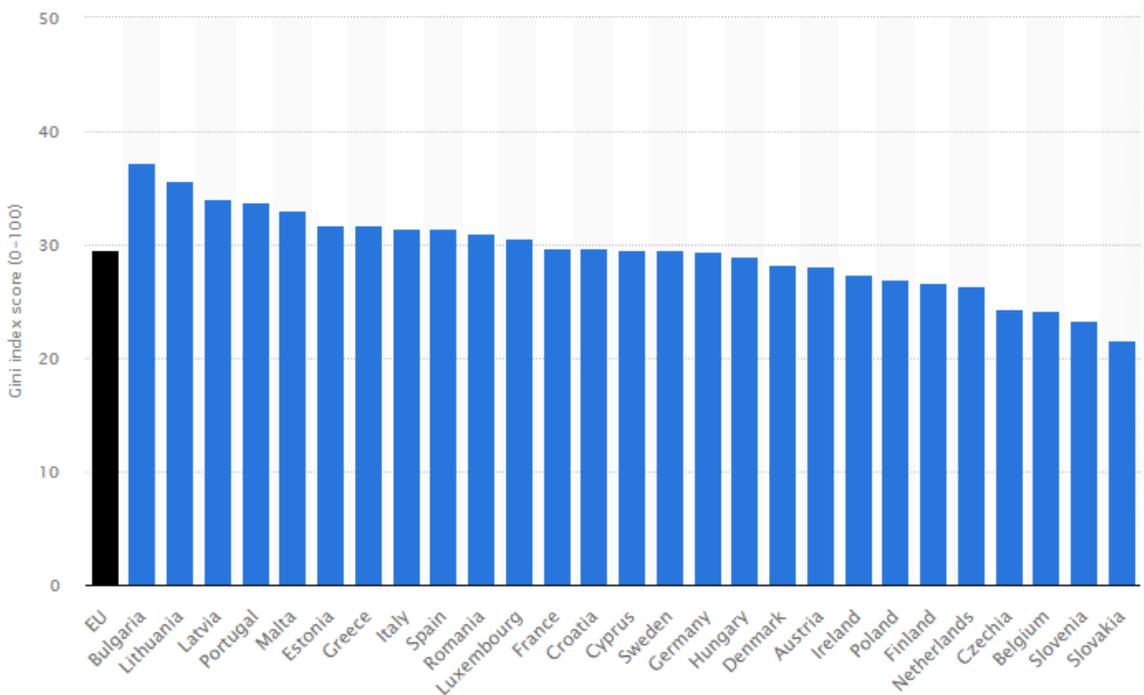
1. Au plus tard le 31 août, le ministère des Finances publiera une prévision du salaire brut moyen pour l'année civile suivante.
2. Après consultation des partenaires sociaux et prise en compte de l'analyse évaluant l'adéquation (sur la base de critères obligatoires), le gouvernement fixera deux coefficients pour les deux années civiles suivantes qui seront utilisés pour multiplier la prévision du salaire brut moyen pour l'année en question. En cas de changement significatif des conditions économiques nationales, le gouvernement peut, par voie réglementaire, modifier la valeur du coefficient pour la période concernée ou une partie de celle-ci.
3. Sur la base d'un décret gouvernemental, le ministère du Travail et des Affaires sociales calculera, arrondira à la centaine la plus proche et annoncera le salaire minimum pour l'année suivante avant le 30 septembre et procédera de la même manière l'année suivante.

ANNEXE 5 - Taux de population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale



Source : Eurostat [Living conditions in Europe - poverty and social exclusion - Statistics Explained](#)

ANNEXE 6 - Coefficient Gini pour le revenu disponible équivalent dans l'Union européenne en 2023, par État membre



Source : [Gini index score in EU countries 2023 | Statista](#)